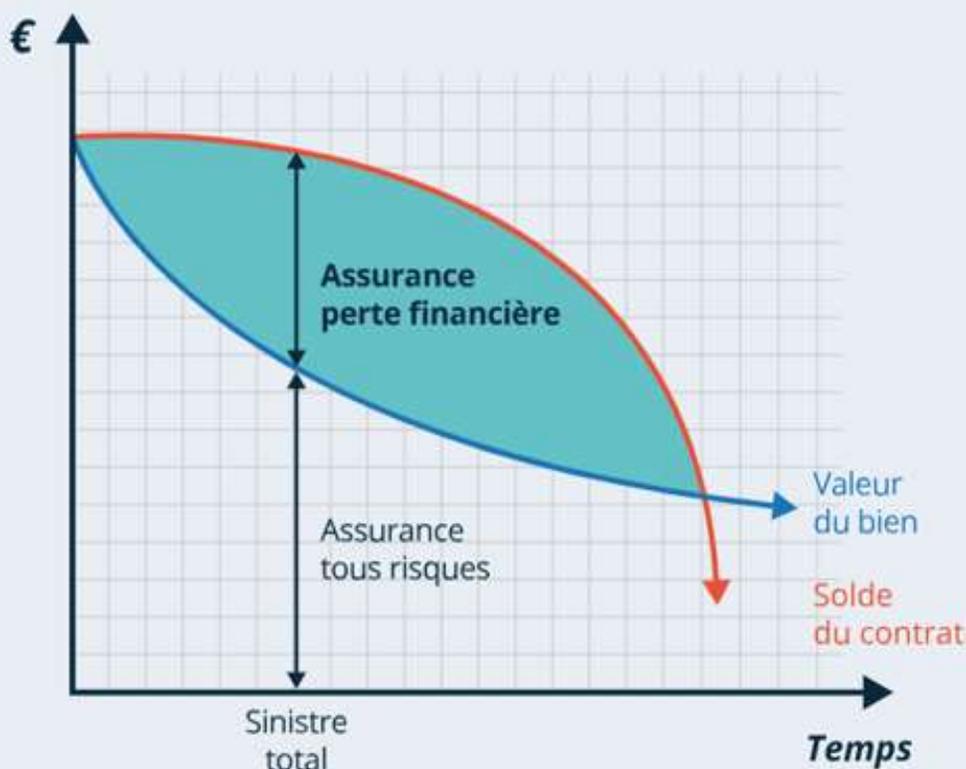


Assurance Perte Financière

En résumé

- Elle couvre la différence entre l'indemnisation de l'assureur et le montant restant dû.
- Particulièrement utile pour les matériels financés en Crédit-Bail ou Location Financière
- Protège contre les pertes financières en cas de vol ou destruction totale du matériel.
- Offre une sécurité financière supplémentaire en cas de sinistre majeur.

Celle-ci prend en charge la différence entre la valeur à dire d'expert et le reste à payer (encours financier résiduel)



La garantie perte financière vient en complément du remboursement estimé par votre assureur sur la base de la valeur de votre matériel, au jour du sinistre.

Exemple :

Le client a acquis un matériel, il y a un an, par le biais d'un Leasing, pour une valeur totale de 20 000 €.

Il est victime d'un sinistre et l'expert conclut à l'irréparabilité du matériel.

Il propose une Valeur de Remplacement A Dire d'Expert (VRAD), à hauteur de 15 000 €.

Avec la garantie perte financière, l'assurance vous verse la différence entre la VRAD et le montant du solde restant à payer, soit 5 000 €.